

Déclaration

Heure du début : 8h50	Date : 17 juin	20 11
Endroit où la mise en garde fut donnée : Bureau de la CCQ de 7-Îles		
Le (la) déclarant(e) a été mis(e) en garde par la personne chargée de l'application de la Loi R-20 suivante : 		
Nous devons vous dire que vous êtes maintenant interrogé(e) relativement à : ART. 113 Quiconque ordonne, encourage ou appuie une grève ou y participe est passible d'une amende.		

Vous n'êtes pas obligé de dire quoi que ce soit. Vous n'avez rien à espérer d'aucune promesse ou faveur, ni rien à craindre d'aucune menace, que vous parliez ou non. Tout ce que vous direz sera pris par écrit et pourra servir de preuve contre vous. Avez-vous compris?

Oui Initiales : B.G.
 Non

Vous avez le droit d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat de votre choix et celui de prévenir vos proches. Vous avez également droit d'avoir accès aux conseils immédiats et gratuits d'un avocat de garde ou d'un avocat permanent de l'aide juridique, sans égard à votre situation financière en composant le numéro de téléphone suivant : 514-954-3444 (Montréal) ou sans frais au 1-888-666-0011. Désirez-vous le faire?

Oui Initiales : B.G.
 Non

1 (Q) Quelle est la fonction?

2 R) Représentant syndical pour
3 le local 791 PTQ et Côte-Nord.

4 (Q) Comment tu as su qu'il y
5 aurait une journée d'étude le
6 1^{er} juin 2011?

7 R) Suite à une discussion auprès
8 des travailleurs.

9 (Q) Cette discussion où a-t-elle
10 eu lieu?

11 R) Cette discussion a eu lieu
12 pendant 2 ans avec les
13 gens sur le chantier, dans
14 les lunch room, au téléphone
15 et dans les réunions
16 syndicales.

17 (Q) Y avait-il une date butoir?

18 R) Oui, quinze jours avant le
19 1^{er} juin 2011, qui a été signifié
20 à Richard Ducharme.

21 (Q) Qui l'a signifié?

22 R) C'est moi.

23 (Q) Comment cela s'est-il passé?

24 R) Dans le bureau de Richard
25 Ducharme, cela a été fait
26 verbalement.

1 Q) Quelles étaient les revendications?

2 R) Concernant le transport aérien

3 pour les gens de la Gaspésie

4 et de la Haute-Côte-Nord et ^{intro des}

5 Q) Pour quelle raison a-t-il ^{apprentis}

6 eu une date butoir? ^{opérateurs}

7 R) Ça fait deux ans que l'on

8 en parlait. C'était une date

9 butoir (le 1^{er} juin 2011) pour

10 signifier à H-Q le sérieux

11 de la chose pour une journée

12 d'étude. À tous les deux mois,

13 je relançais la question auprès

14 de différents intervenants d'H-Q.

15 Soit Richard Ducharme, [REDACTED]

16 [REDACTED] et Robert Girgas.

17 Q) Quand est-ce que cela

18 s'est décidé pour la journée

19 d'étude?

20 R) Le 31 mai 2011, il y avait une

21 assemblée ~~par~~ à 16h pour

22 le chiffre de nuit et à 19h00

23 pour le chiffre de jour

24 Q) Que s'est-il passé lors de cette

25 assemblée

26 R) On a discuté, j'ai aussi pris

1. la parole, c'est d'une de
2. négociés ~~par~~ pour les
3. travailleurs, donc quand
4. j'ai vu les 600 travailleurs
5. dans la salle, ça comme
6. officialisé le tout que c'était
7. moi le porte-parole. Il faut
8. souligner qu'il n'y avait
9. pas juste du local 791, mais
10. tous les corps de métiers et
11. toutes les associations syndicales
12. et même des gens d'Hydro-Québec.
13. Q) As-tu pris la parole lors de
14. ces 2 assemblées?
15. R) Oui, je leur ai parlé de
16. la situation du transport
17. aérien, suite aux pressions que
18. j'avais concernant le dossier.
19. J'ai parlé des lois et
20. des conséquences que c'était
21. illégal d'arrêter de travailler,
22. il y a certaines personnes
23. qui ont proposés, des arrêts
24. de travail complet jusqu'au
25. règlement complet du dossier
26. et d'autres choses. A qui

1 est ressorti c'était une journée
2 d'étude juste pour sonner une
3 cloche.

4 Q) Est-ce que tu appuyais
5 cette journée d'étude?

6 R) Oui, j'étais entre l'arbre
7 et l'écorce, mais les revendications
8 étaient justifiées. J'étais d'accord
9 car ça faisait du sens.

10 Q) Suite aux résultats de cette
11 assemblée, es-tu avisé certaines
12 personnes?

13 R) Non, quand je parlais de date
14 butoir, on ne savait pas encore
15 quels moyens de pressions allaient
16 être utilisés. L'idée de la journée
17 d'étude ne m'avait pas passé
18 par la tête sauf lors de l'assemblée.

19 Il pourrait y avoir différents
20 moyens de pressions, mais cette
21 journée d'étude est intelligente
22 car ça frappe mais pas trop
23 fort.

24 Q) Est-ce toi qui organise
25 les assemblées et celle qui a eu lieu le 31 mai?

26 R) D'habitude, j'ai fait des assemblées

- 1 quand j'ai assez d'informations
2 à transmettre et étant donné
3 la date butoir, j'ai tiré
4 au max pour laisser le
5 temps à Hydro d'étudier la
6 demande. C'est là que je sentais
7 que H.Q. à La Romaine était
8 ouvert ~~pas~~ mais pas H(Q) de Montréal
9 (les grands décideurs).
- 10 Q) Combien de temps les assemblées
11 ont-elles duré?
- 12 R) Une heure chacune.
- 13 Q) Quels ont été les rôles
14 de délégués de chantiers du local
15 FEI en lien avec les revendications
16 et l'arrêt de travail?
- 17 R) D'informer les gens dans
18 chacune de leur entreprise
19 du dossier du transport.
20 Eux ils affichaient les pancartes
21 pour l'assemblée?
- 22 Q) Ensuite
- 23 R) Même que le mercredi
24 matin, j'avais demandé à
25 mes délégués de ne pas se
26 présenter à la cafétéria le matin

1 mi à l'autobus et de rester dans
2 leur chambre ~~après~~ ~~et~~ ~~attendre~~ ~~pour~~
3 monter à H. Q. que la journée
4 d'étude venait bel et bien
5 des travailleurs. Moi-même
6 j'étais resté dans ma chambre.
7 et aussi pour éviter que ça
8 intimide ~~qu'on~~ ^{qui} que se soit.
9 Parce qu'ils peuvent dire que
10 ma présence les intimidait même
11 si je ne disais rien.
12 Q) Dans l'assemblée, combien
13 de journée devrait être déroulée
14 la journée d'étude?
15 R) Seulement qu'une.
16 Q) Pour vous quelle est la
17 différence entre ~~de~~ ^{de} une
18 journée d'étude et un arrêt
19 de travail?
20 R) La journée d'étude pour
21 les travailleurs était le moment
22 propice pour évaluer leur
23 présence sur le chantier de la
24 Romaine, comme une journée
25 de réflexion, parce que les
26 chantiers à venir sur la Côte Nord

1 était plus attirant pour les
2 travailleurs que de rester à
3 La Romaine vu qu'ils étaient
4 plus proche de leur famille
5 et aussi à cause du climat
6 malsain sur la Romaine. Pis un
7 ami de travail c'est un ami de
8 travail.

9 Q) Crois-tu avoir une grande
10 influence auprès des travailleurs
11 de La Romaine?

12 R) Avec les gestes que j'ai posé
13 dans le passé, j'ai acquis
14 un respect et de la confiance
15 de la part de ~~la~~ ^{notre} communauté et
16 ce dans le respect de ceux
17 qui paient mon salaire.

18 Q) Avez-vous autre chose à rajouter?

19 R) Non.

20
21 B.G
22
23
24
25
26

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

P.6

[Redacted signature area]

a lu la présente déclaration

Et j'ai lu la présente déclaration et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment

*clébrat
P.6*

[Redacted signature]

Signature du déclarant

Donné à Sept-Îles

ce 17 jour de juin

20 11

Heure de fin : 10h05

[Redacted witness signatures]

Signature du témoin

Signature du témoin

[Redacted witness name]

[Redacted witness name]

Nom du témoin (en lettres moulées)

Nom du témoin (en lettres moulées)

Pièce ayant servi à l'identification positive du déclarant :

[Redacted identification piece]